



Thème 4 : Syndiquer dans un contexte de dégradation du service public et des acquis sociaux

La mobilisation contre la réforme des retraites a remis en lumière le rôle fondamental des syndicats et en particulier l'importance d'un mouvement syndical uni pour défendre les acquis sociaux. Ce mouvement, historique à la fois par son unité et sa durée, questionne notre activité et nos actions syndicales.

Cette nouvelle donne syndicale unitaire dans le champ du supérieur et de la recherche doit permettre le développement du syndicalisme et l'accroissement de son efficacité et notamment la syndicalisation des collègues les plus fragiles ou les plus éloigné·es.

Dans l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR), en proie à la dérégulation, le développement de notre outil syndical et du réseau militant dans les sections est nécessaire pour mieux défendre les droits de tous les personnels et contribuer au fonctionnement des instances.

Pour cela, il nous faut travailler les moyens de développer les échanges entre les différents échelons au niveau local et national.

Le développement des structures expérimentales dérogeant au code de l'éducation (EPE, grand établissement) éloignent les lieux de décision de leur mise en œuvre concrète et favorisent le localisme et l'hyperprésidentialisation. À cela s'ajoute la déclinaison de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) qui amplifie la précarité de tous les personnels, la course aux financements et la mise en concurrence et, par voie de conséquence, la dégradation de nos conditions de travail contre laquelle il nous faut lutter quotidiennement.

Quelle prise en compte de la nouvelle donne syndicale unitaire dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

Pas moins de 14 journées d'action unitaires nationales, à l'appel de toutes les organisations syndicales, ont été organisées en 4 mois avec des participations aux manifestations mobilisant plusieurs millions de personnes. Cette unité a permis de renforcer la confiance envers les organisations syndicales et leur a donné une grande visibilité médiatique sur laquelle il est essentiel de s'appuyer à l'avenir.

Elle s'est également déclinée au niveau local et a parfois permis de renouveler les rapports de force, notamment au sein des diverses instances, et d'élargir les mobilisations.

Elle a souvent dépassé le cadre du seul sujet de la réforme des retraites pour faire front sur des sujets plus locaux. Désormais, elle doit s'élargir aux questions salariales, de revalorisation des rémunérations et d'intervention pour combattre la précarité dans les établissements.

Cette nouvelle donne doit nous amener à renforcer le travail intersyndical localement pour permettre d'amener davantage de collègues dans l'action et peser davantage sur les décisions à quelque niveau

que ce soit. Elle peut également permettre d'aborder les élections des conseils dans nos établissements avec une dynamique renforcée .

Dans le cadre de la campagne pour les élections professionnelles, nous avons également mené un travail en profondeur avec les organisations de la FSU dans l'ESR. Il nous faut poursuivre sur cette dynamique, qui a été fructueuse puisque nous avons gagné un siège au CSAMESR, devenant ainsi la 3ème fédération syndicale en gagnant un siège, et en progressant dans de nombreux CSA d'établissements. Nous avons également présenté des listes et obtenu des élu·es dans un grand nombre de commissions consultatives des agent·es contractuel·les sur lesquel·les nous devons davantage nous appuyer pour porter nos mandats localement, en particulier pour la défense des collègues non titulaires dont l'hétérogénéité des situations nécessite un suivi spécifique.

Développer dans les sections locales un travail collectif au quotidien entre SNESUP, SNASUB, SNCS, SNEP, tenir des réunions régulières communes des syndiqué·es et associant systématiquement le sigle FSU dans la communication aux collègues sont des pistes à suivre, de même que la poursuite de la dynamique intersyndicale unitaire du mouvement actuel, qu'il faut élargir à d'autres sujets que les retraites. La facilitation de mise en contact avec les camarades responsables de chacune des organisations syndicales dans les établissements, a minima avec le SNCS, SNASUB et SNEP, est une nécessité pour renforcer le travail fédéral.

Enfin, l'implication du SNESUP dans les instances de la FSU, notamment au niveau local dans les sections départementales, doit être renforcée. Elle diffère énormément en fonction des départements. La structuration par département, différente de celle de nos sections, peut en partie être une explication à cette situation. L'accroissement de la représentativité du SNESUP dans la FSU passe par un volontarisme de ses sections. Il passe par une information plus claire et récurrente sur les différentes instances où le SNESUP peut être représenté localement. Par ailleurs, nous devons poursuivre le travail pour améliorer la visibilité de l'enseignement supérieur et la recherche dans l'expression et les revendications fédérales.

Comment convaincre les collègues de l'utilité de se syndiquer ?

Alors que la syndicalisation chute dans nombre de secteurs, elle s'infléchit au SNESUP. Si le nombre de syndiqué·es se maintient alors que le nombre d'EC et E titulaires dans l'ESR diminue, l'augmentation du nombre de nouveaux syndiqué·es est de 36%. Les départs doivent faire l'objet d'une analyse plus poussée. 32% des enseignant·es de l'enseignement supérieur sont aujourd'hui contractuel·les, le nombre de vacataires approche 150000 et les conditions de travail ne cessent de se dégrader. Dans ce contexte, syndiquer suppose de nouveaux ressorts prenant en compte ces évolutions.

Le travail d'analyse reste à approfondir concernant les différentes catégories de personnels que nous syndiquons et le renouvellement des syndiqué·es, d'autant plus que les réformes successives produisent des évolutions de fond de nos métiers (appels à projet, calendrier universitaire sans fin ni pause, tâches chronophages diverses, éclatement des sites, etc.).

Dans le but de faciliter la syndicalisation, la mise en place d'une plateforme en ligne sera étudiée.

Il paraît indispensable, en particulier en s'appuyant sur la mise en lumière du rôle des syndicats à l'occasion du mouvement contre la réforme des retraites, de mener une campagne de syndicalisation offensive, et également d'améliorer notre capacité à défendre les droits de tous les personnels. La campagne de syndicalisation que mènera la FSU prochainement doit être investie et déclinée pour l'ESR... Elle doit s'adresser à toutes les catégories (PU, MCF, PRAG, PRCE, PLP et assimilé·es, contractuel·les, vacataires, etc.). La syndicalisation notamment chez les doctorant·es, les contractuel·les, les vacataires ou les jeunes titulaires doit être un enjeu permanent dans chacune de nos sections.

La valorisation des diverses publications du SNESUP en les diffusant plus largement qu'aux seuls syndiqué·es, par voie électronique ou en version papier, est à étudier avec comme objectif d'élargir notre base de syndicalisation dans tous les établissements. Un bilan des fiches pratiques et leur centralisation sur le site sera optimisée. La stratégie d'utilisation des réseaux sociaux et des outils vidéos pourra faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, notamment en lien avec les sections, de même que la mise à jour du site intégrant les nouveaux outils technologiques. Une enquête de lectorat associée à une réflexion sur une version numérique du mensuel pourra être réalisée.

Comment déployer notre outil syndical et développer le réseau militant nécessaire à la défense des droits de tous les personnels et au fonctionnement des instances?

Cela doit passer sans aucun doute par l'augmentation du nombre de camarades impliqué·es durablement, notamment au niveau local, et donc aussi par la structuration et la dynamisation des sections locales. Seul un engagement durable et régulier et une continuité des équipes militantes peut favoriser la répartition d'un travail syndical de plus en plus lourd (notamment en matière d'accompagnement de collègues en difficulté) mais également la réactivité à tous les niveaux. Renforcer le tissu local de nos sections et réveiller celles qui sont en sommeil est un objectif à poursuivre prioritairement.

De façon générale, face aux attaques de plus en plus nombreuses des libertés et droits des personnels, les réflexions et la prise en charge des affaires personnelles, au sein du secteur « situation des personnels » du SNESUP mais aussi dans les sections locales, doivent être approfondies et le travail collectif en soutien aux collègues titulaires et non-titulaires renforcé.

L'accompagnement des personnels est chronophage. Il requiert une augmentation du nombre de camarades assurant des permanences au niveau national et local et la formation des militant·es sur les questions spécifiques de l'accompagnement des collègues et de la défense de leurs droits. Le nombre des agents non titulaires ne cesse de croître ainsi que leur précarité. Leurs situations ne cessent de se diversifier et de se complexifier (vacataires, contractuels, doctorants, diversité des contrats, etc.) et nécessitent un travail de fond pour identifier les situations de chacun et chacune et mieux les accompagner localement. Pour renforcer la visibilité des revendications et de l'accompagnement concernant des agents non titulaires (ANT), le sous-secteur ANT, fonctionnant au sein du secteur situation des personnels (SDP), sera dénommé secteur ANT comme les autres secteurs thématiques du secteur SDP. Il traitera notamment de la syndicalisation et de la communication en direction des ANT, de leur soutien et accompagnement et de leur intégration à la vie du syndicat. Par ailleurs, les échanges engagés avec certains collectifs, notamment sur des mandats communs, doivent se poursuivre pour gagner de nouveaux droits.

Le renforcement de l'expertise juridique est dans ce contexte une question importante. La formation des militant·es l'est également. Elle peut également s'envisager par la systématisation du recours aux mémos mis à jour, aux fiches pratiques publiées dans le mensuel et à la consultation des textes juridiques ou encore la mise en œuvre de sessions de formations spécifiques, y compris décentralisées, sous différentes formes.

Le centre de formation de la FSU est une ressource fédérale à investir de manière plus conséquente avec des thèmes à cibler suffisamment en anticipation pour que les formations soient programmées. Au-delà, un droit à la formation pour les E et EC du sup est un objectif à atteindre. Il se traduirait par une prise en compte dans le service annuel des E et EC d'un temps de formation cumulable.

Pour améliorer la reconnaissance du travail des élu·es dans les conseils des établissements et harmoniser les pratiques, nous exigeons la prise en compte de l'investissement des personnels E, E-C, C et BIATSS dans ces instances par l'attribution d'une décharge d'obligations de service.

Convaincre les retraité·es de maintenir leur adhésion syndicale, s'adresser à elles et eux avant qu'il/elles ne fassent valoir leurs droits à la retraite, les informer sur ces droits, les inviter à contribuer à la réflexion et à l'accompagnement des collègues qui rencontrent des difficultés pour faire valoir leurs droits et leur rappeler la possibilité de continuer à participer à la vie syndicale est une nécessité.

L'engagement militant des femmes dans la prise de responsabilités diverses progresse dans notre organisation. Il doit néanmoins demeurer une préoccupation permanente tout comme le renforcement des travaux menés dans le cadre du groupe égalité femmes-hommes.

Comment mobiliser et mieux articuler les différentes formes d'action ?

Des alternatives en complément et en articulation avec les manifestations unitaires et majoritaires, qui sont indispensables pour faire passer nos revendications au gouvernement, doivent être envisagées. À l'occasion de la bataille contre la réforme des retraites, les faits de répression à l'encontre de militant·es engagé·es dans diverses actions ou juste dans le cadre de leurs activités militantes au sein d'établissements se sont multipliés et aggravés. Le droit de manifester et la sécurité des manifestant·es doit être garanti. Il est nécessaire de renforcer les services d'ordre, dénoncer les interventions policières sur les campus, rendre visibles nos organisations dans les manifestations et outiller les militants pour faire face à des situations d'interpellation abusives.

Des mesures de fermeture administrative de campus et/ou de passage à distance des enseignements se sont généralisées durant les mobilisations, la plupart du temps sans aucun cadre réglementaire. Le SNESUP réaffirme sa détermination pour faire respecter le droit à un enseignement en présence y compris les jours de mobilisation nationale.

NPPV : 0, Abs : 4, Contre : 12, Pour : 73